MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté Égalité Fraternité

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2024

EPCI : 988 CC PONTHIEU MARQUENTERRE

DEPARTEMENT : 80

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DOULLENS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	38 624 082	1,99		40 390 000	802 537	1,99	803 761
Taxe foncière non bâtie additionnelle	6 020 655	7,85		6 255 000	491 055	7,85	491 018
Taxe d'habitation additionnelle	24 990 607	14,14		24 754 000	3 500 191	14,14	3 500 216
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	10 401 167	23,59		10 944 000	2 581 690	23,59	2 581 690
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	4 793 783	Total	7 376 684
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	2 581 690		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		=	
on additionnelle	4 793 783		
elle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐

fs au vote du taux de e zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
de zone				
	>>>			

RCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 466 494	734 907	275 663	79 009	877 555	0	-3 061 231	5 372 397

TION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

ndus des x voté 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
7 376 684		5 372 397		12 749 081

À AMIENS
Le 15 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
MME NATHALIE BIQUARD

À Rue
Le 04/04/2024
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_027-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté Égalité Fraternité

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2024

EPCI : 988 CC PONTHIEU MARQUENTERRE

DEPARTEMENT : 80

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DOULLENS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	4
c. Locaux industriels	80 054
d. Exonérations de longue durée	424
Taxe foncière non bâtie	104
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	78 220
c. Locaux industriels	717 673
d. Autres allocations	1 076

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 504 239
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	1 518 777
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	3 458 088

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	24 754 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	1 164 977
d. Bases dégrevées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	507 610
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	8 287
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	32 249
f. Stations radioélectriques	172 856
g. Installations gazières et autres	13 905

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	5 285 531
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 180 963
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

IMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
n :		
mun	23,58	>>>
	23,59	>>>
ge		>>>
sation	23,58	>>>
ion spéciale	24,93	>>>
pondérés :		
oyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
angement de périmètre		>>>

ENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,999778	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000226	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,02
b. au niveau de l'EPCI		45,34
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_027-DE